



**Eau non-potable** : L'eau sur le site n'est pas potable pour la consommation. Il est recommandé d'apporter de l'eau potable, ou encore, de faire bouillir l'eau disponible sur place de 10 à 20 min.

#### Sur l'eau :

- N'oubliez pas que de naviguer sur de grands plans d'eau non balisés où les effleurements rocheux sont nombreux et où les changements météorologiques peuvent rapidement créer des conditions dangereuses, nécessite une attention constante.
- Dans le secteur de la baie Abatagouche (lac Mistassini), une embarcation de plus de 5m pourvue d'un moteur de 30HP et plus est fortement recommandée ainsi qu'un moteur auxiliaire de 10HP.
- **Évitez les infractions!**
  - Avoir son permis de pêche sur soi en tout temps
  - Porter un vêtement de flottaison individuel (VFI)
  - Avoir une trousse de sécurité nautique dans votre embarcation

#### Autres

- Les animaux domestiques sont autorisés – contactez-nous pour connaître les règles en vigueur
- Pas de location d'embarcation ou de moteur sur place – possibilité de locations à Chibougamau.
- Pas de service de guide offert.
- Prévoyez une lampe de poche pour vos déplacements nocturnes.

#### Rappels pour un séjour sécuritaire et responsable :

- « *Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de prendre conscience des risques inhérents à cette activité, de connaître et de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis.* »
- La réglementation fédérale **interdit à quiconque de conduire une embarcation munie d'un moteur à moins d'avoir en sa possession une preuve à l'effet** qu'il a réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1er avril 1999 ou une carte de conducteur d'embarcation de plaisance émise suite à la réussite d'un examen agréé par Transport Canada.
- **Tel que stipulé par le règlement sur les réserves fauniques, toute personne qui pratique l'activité de pêche doit, à sa sortie de la réserve faunique, faire rapport de cette activité à l'endroit déterminé à cette fin, en y indiquant ses captures quotidiennes.** Toute dérogation à ce règlement constitue une infraction et est passible d'une amende minimale de 250\$.

CORPORATION NIBIISCHII	
RÉSERVE FAUNIQUE DES LACS-ALBANEL-MISTASSINI-ET-WACONICHI	
<b>SIÈGE SOCIAL</b>	<b>ACCUEIL RUPERT</b>
C.P.2380	1584 route 167 nord, C.P. 38 – KM 252
Mistissini (Qc) G0W 1C0	Chibougamau (Qc) G8P 2K5
Téléphone : (418) 748-7748	
www.nibiischii.com / reservesaamw@nibiischii.com	
<i>Si paiement par chèque</i> : libellé à l'ordre de <b>Corporation Nibiischii</b>	

Horaire de l'Accueil Rupert :

En saison : 7h à 16h, 7 jours sur 7

Hors saison : 8h30 à 16h, du lundi au jeudi (sauf les jours fériés)

\*\*\**Les informations mentionnées dans le présent guide sont sujettes à changement sans préavis*

